



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 1er septembre 2020 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Francine Marcoux et Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Maurice Brière, Clément Larocque et Jean Laniel.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

2020-09-131

POUR ACCEPTER LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020 SANS PUBLIC

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 410-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020 et 895-2020 du 26 août 2020 qui prolonge chacun cet état d'urgence, donc actuellement en vigueur jusqu'au 2 septembre 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que s'il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la superficie de la salle du conseil municipal ne permet pas d'accueillir les citoyens selon les normes en vigueur et qu'il est dans l'intérêt public, pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue sans public;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y être enregistrées afin de répondre aux divers arrêtés ministériels.

Adopté à l'unanimité.

Le maire, monsieur Roland Montpetit soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 août 2020.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois d'août 2020;
 - 4.3 Recouvrement de taxes;
 - 4.4 Activité de renforcement d'équipe;
 - 4.5 Formation « Planification stratégique »;
 - 4.6 Aide financière – Petits déjeuners - École de la Montagne.
5. Urbanisme et environnement
 - 5.1 Demande de dérogation mineure – 280, chemin des Hautes-Chutes;
 - 5.2 Demande de dérogation mineure – 106, chemin Baril.
6. Varia
7. Période de questions
8. Fermeture de la séance

2020-09-132

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 1er SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-133

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du 4 août 2020 tenue par téléconférence.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-134

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 20-08 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois d'août 2020 dressé par la directrice générale, portant le numéro 20-08 totalisant une somme de **114 502,04 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	35 566,59 \$
-	Déboursés par chèque :	22 969,67 \$
-	Déboursés par prélèvement :	10 869,08 \$
-	Salaires :	45 096,70 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-135

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2020

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de juillet 2020 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-136

RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil une liste des arrérages de taxes municipales pour les années 2020 et antérieures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et l'autorise à entreprendre les recours nécessaires pour percevoir les arrérages de taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-137

ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT D'ÉQUIPE

ATTENDU QU'il est hautement recommandé de faire du renforcement d'équipe;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à cette idée;

ATTENDU la demande de la directrice générale afin de tenir une demi-journée de renforcement à l'aide d'un programme spécialisé en la matière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète une dépense maximale de 800,00 \$ plus les taxes applicables pour la tenue d'un tel évènement.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-138

FORMATION EN PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité se développe rapidement;

ATTENDU QUE le Conseil actuel désire se prévaloir d'outils afin d'améliorer leurs compétences sur la planification stratégique;

ATTENDU l'offre de formation de la Fédération Québécoise des Municipalités « Planification stratégique »;

ATTENDU QUE ladite formation est offerte au coût de 340,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la formation s'offre de manière numérique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à ladite formation et décrète une dépense maximale de 340,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-139

AIDE FINANCIÈRE – PETITS DÉJEUNERS - ÉCOLE DE LA MONTAGNE

ATTENDU QU'un petit déjeuner est offert aux élèves de l'école de la Montagne depuis quelques années;

ATTENDU QUE le financement gouvernemental relatif aux petits déjeuners a été grandement diminué;

ATTENDU QU'en outre les enfants de Bowman, Notre-Dame-de-la-Salette, Val-des-Bois et Val-des-Monts bénéficient de ce service;

ATTENDU QU'une partie de la population desservie par l'école de la Montagne vit sous le seuil de la pauvreté;

ATTENDU l'importance du petit déjeuner dans la réussite scolaire;

ATTENDU le besoin de 2 000,00 \$ en soutien financier afin de maintenir le service;

ATTENDU QUE l'équipe-école demande aux quatre (4) municipalités desservies de contribuer au projet des petits déjeuners;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget de dons et commandites;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre un don de 500,00 \$ à l'école de la Montagne pour le service de petits déjeuners pour l'année scolaire 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-140

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 280, CHEMIN DES HAUTES-CHUTES

ATTENDU QUE le propriétaire du 280, chemin Hautes-Chutes a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'utilisation de revêtements, tant muraux que de toit, proscrit par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 16 août 2020 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLUE QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 280, chemin des Hautes-Chutes, lui permettant l'utilisation de revêtement proscrit par le règlement de zonage, soit la finition extérieure en cèdre blanc non traité et de la tôle traitée au galvalum non peint pour la toiture telle que présentée dans la demande de dérogation soumise par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-141

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 106, CHEMIN BARIL

ATTENDU QUE le propriétaire du 106, chemin Baril a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'un garage de 6,10 m par 7,31 m à 3 m du chemin plutôt que le 6 m exigé par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation de refuser cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 16 août 2020 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLUE QUE ce Conseil refuse la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 106, chemin Baril, ne lui permettant pas l'implantation d'un garage en marge avant à moins de 6 m tel que présenter dans la demande de dérogation soumise par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

2020-09-142

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 17)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.